

L'an deux mil vingt, le lundi 25 mai 2020 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Montmacq, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Rémy CUELLE, Maire.

Présents : Mrs Mmes ; Rémy CUELLE ; Daniel DUCROQUET, Christine LEHEUTRE ; Hervé LE DROUMAGUET ; Maryse VOITANT ; Thierry MERLE ; Isabelle ORRIERE ; Sandra SAVIGNI ; Mme Sandrine LEPINE ; Aziz ERRADDAF ; Jean-François GROSSET ; Sylvie DELACOUR, Emilie POUGET ; Claude TOME, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS :

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIRS : Vincent FABRE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Aziz ERRADDAF.

Convocation du : 18/05/2020 **Affichage convocation** : 18/05/2020.

Affichage délibération 27/05/2020.

Conseillers en exercice : 15 **Présents** : 14 **Votants** : 15 votants (dont 1 pouvoir)

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

Election du Maire :

Monsieur Rémy CUELLE est seul candidat à se présenter. Il obtient 15 voix. Monsieur Rémy CUELLE est élu à l'unanimité.

Election des Adjoins :

Monsieur Daniel DUCROQUET présente une liste de candidats :

- Monsieur Daniel DUCROQUET, Madame Christine LEHEUTRE et Monsieur Hervé LE DROUMAGUET.

La liste obtient 15 voix, elle est élue à l'unanimité

Monsieur Daniel DUCROQUET est nommé 1^{er} adjoint ;

Madame Christine LEHEUTRE est nommée 2^{ème} adjoint ;

Monsieur Hervé LE DROUMAGUET est nommé 3^{ème} adjoint.

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Maire de la commune peut recevoir délégation du Conseil Municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1 : Le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du Conseil Municipal :

- 1) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2) De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 3) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 4) De passer les contrats d'assurance ou avenants ;
- 5) De créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 6) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 7) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 8) De décider l'alléation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 9) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 10) De créer des classes dans les établissements d'enseignement ;
- 11) De signer tous contrats d'emploi de personnel contractuel suivants les besoins et tous les contrats de stagiaires au sein de la commune ;
- 12) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 13) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- 14) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou en défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
- 15) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
- 16) De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.

17) D'engager tous les achats ou tous les entretiens et/ou réparations jusqu'à la somme de 10 000 euros (dix mille euros) ;

18) De l'autoriser, au nom de la commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Indemnités de fonction du Maire et des 3 adjoints :

Elus / Fonctions	Taux maxi de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Taux fixé par le Conseil Municipal Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant brut au 26/05/2020 - mensuel
Maire	51.6 %	45.6 %	1773.56 €
1 ^{er} adjoint	19.8 %	18.8 %	731.20 €
2 ^{ème} adjoint	19.8 %	18.8 %	731.20 €
3 ^{ème} adjoint	19.8 %	18.8 %	731.20 €

Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à l'Association Départementale pour l'Informatisation des Communes (ADICO) :

Délégué titulaire : Rémy CUELLE par 15 voix

Délégué suppléant : Thierry MERLE par 15 voix

Election de 2 délégués titulaires au syndicat d'électricité SEZEO :

Candidats : Hervé LE DROUMAGUET et Aziz ERRADDAF.

Sont élus titulaires avec 15 voix : Hervé LE DROUMAGUET et Aziz ERRADDAF

Election de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant auprès du SMOTHD (Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit) :

Candidats : Thierry MERLE et Rémy CUELLE.

Ont obtenu 15 voix : Thierry MERLE, délégué titulaire et Rémy CUELLE, délégué suppléant.

Election de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants au syndicat de production d'eau potable de Montmacq et Le Plessis-Brion :

Candidats en tant que délégué titulaire : Rémy CUELLE, Daniel DUCROQUET, Hervé LE DROUMAGUET

Candidats en tant que délégués suppléants : Christine LEHEUTRE, Claude TOME, Sylvie DELACOUR

Sont élus délégué titulaire (15 voix) : Rémy CUELLE, Daniel DUCROQUET, Hervé LE DROUMAGUET et délégué suppléant (15 voix) : Christine LEHEUTRE, Claude TOME, Sylvie DELACOUR.

Election de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Ribécourt-Dreslincourt (SIARD) :

Sont candidats : Monsieur Daniel DUCROQUET et Monsieur Rémy CUELLE, Christine LEHEUTRE, Hervé LE DROUMAGUET

Messieurs Daniel DUCROQUET et Monsieur Rémy CUELLE sont élus délégués titulaires (15 voix)

Madame Christine LEHEUTRE et Hervé LE DROUMAGUET sont élus délégués suppléants (15 voix).

CCAS :

Le Conseil Municipal décide que le CCAS sera formé ainsi : Président Monsieur le Maire ; que 5 membres seront élus au sein du Conseil Municipal et que 5 membres seront nommés par le Maire.

Sont candidats pour siéger au CCAS en tant que membres élus par le Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : Hervé LEDROUMAGUET, Sandra SAVIGNI, Maryse VOITANT, Isabelle ORRIERE, Sylvie DELACOUR.

Sont élus : Mesdames et Messieurs : Hervé LEDROUMAGUET, Sandra SAVIGNI, Maryse VOITANT, Isabelle ORRIERE, Sylvie DELACOUR par 15 voix.

Commission d'Appel d'Offres :

Sont candidats : LISTE Daniel DUCROQUET (titulaires : Daniel DUCROQUET, Vincent FABRE, Thierry MERLE) (suppléants : Hervé LE DROUMAGUET, Christine LEHEUTRE, Aziz ERRADDAF)

Sont élus pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres en tant que délégués titulaires : Daniel DUCROQUET, Vincent FABRE, Thierry MERLE

En tant que suppléants : Hervé LE DROUMAGUET, Christine LEHEUTRE, Aziz ERRADDAF, par 15 voix.

Formation des Commissions Communales :

Le Conseil Municipal DECIDE : le maire est président de toutes les commissions. Les adjoints feront partie de toutes les commissions. Chaque commission aura un vice-président.

- **Commission des finances** : Tous les membres du conseil municipal ;

Monsieur le Maire propose Madame Christine LEHEUTRE, 2^{ème} adjointe comme vice-présidente.

Le Conseil Municipal donne son accord par 15 voix POUR

- **Commission Urbanisme** : Tous les membres du conseil municipal ;

Monsieur le Maire propose Monsieur Hervé LE DROUMAGUET, 3^{ème} adjointe comme vice-président.

Le Conseil Municipal donne son accord par 15 voix POUR

- **Commission Travaux** : Tous les membres du conseil municipal ;

Monsieur le Maire propose Monsieur Daniel DUCROQUET, 1^{er} adjoint comme vice-président.

Le Conseil Municipal donne son accord par 15 voix POUR

- **Commission Affaires scolaires** :

Membres : Mrs Mmes : Christine LEHEUTRE ; Sylvie DELACOUR, Emilie POUGET.

Monsieur le Maire propose Madame Christine LEHEUTRE, 2^{ème} adjointe comme vice-président.

Le Conseil Municipal donne son accord par 15 voix POUR

- **Commission sécurité** : Tous les membres du conseil municipal ;

Monsieur le Maire propose Monsieur Hervé LE DROUMAGUET, 3^{ème} adjointe comme vice-président.

Le Conseil Municipal donne son accord par 15 voix POUR

- **Commission communication** :

Membres : Mrs Mmes : Christine LEHEUTRE ; Maryse VOITANT ; Sandra SAVIGNI ; Aziz ERRADDAF ; Sylvie DELACOUR.

Monsieur le Maire propose Madame Christine LEHEUTRE, 2^{ème} adjointe comme vice-président.

Le Conseil Municipal donne son accord par 15 voix POUR

- **Commission CANAL SEINE NORD** : Tous les membres du conseil municipal ;

Monsieur le Maire propose Monsieur Daniel DUCROQUET, 1^{er} adjoint comme vice-président.

Le Conseil Municipal donne son accord par 15 voix POUR

Désignation d'un correspondant défense :

Monsieur le Maire propose Monsieur Hervé LE DROUMAGUET,
Le Conseil Municipal donne son accord par 15 voix POUR.

Divers :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des cartes reçues. Il s'agit de remerciement concernant la distribution de masque aux habitants.

**Délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre ;**

**Le Maire,
Rémy CUEILLE**

